



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

---

## Conseil Communal de Cudrefin

### Rapport de la commission des finances

#### **Préavis No 102-2025 : Règlement du compte épargne "rénovation du port du Chablais"**

##### **Membre de la commission :**

Roland Pfister, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger, Alexandre Grossu, Sylvain Baumann

La commission, composée d'Alexandre Grossu, Didier Gattlen et Sylvain Baumann, chargée de l'étude du préavis 102-2025 s'est réunie le 08.09.2025 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence de Richard Emmenegger et Florian Mettraux. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

#### **Objet du préavis**

---

Dans le cadre de la mise en place du règlement du port validé par le conseil communal avec le préavis 90-2024, il est ici question de créer un compte épargne destiné à financer les futures rénovations du port.

#### **Commentaires**

La demande du préavis respecte la décision du conseil communal, à savoir la création d'un compte épargne visant à assurer les liquidités pour le financement des rénovations futures du port du Chablais et ainsi éviter une situation future sans fonds d'investissement suffisant.

Le montant qui serait épargné chaque année correspondrait ainsi à l'amortissement du montant total de la rénovation, répartie sur 40 ans. Cette stratégie permet ainsi d'assurer que ce montant soit épargné progressivement et réservé uniquement au port du Chablais.

Comme pour le port du Chablais, il est également prévu de faire le même exercice pour le port du Village mais dans le cadre d'un autre préavis (et en fonction de sa rénovation) car le compte épargne et gestion des rénovations doivent être strictement séparés entre les deux ports.

Le point négatif de la création d'un compte épargne réside dans le fait que la commune de Cudrefin ne pourra ainsi pas disposer de ces liquidités pour d'autres investissements. Bien qu'il s'agisse d'une solution sûre pour disposer des liquidités à l'avenir sans risque, cela bloque également cette somme et ainsi certaines opportunités de développement à court et moyen termes. En conclusion, c'est une solution pérenne pour l'avenir, mais il ne faudrait probablement pas la répliquer pour l'ensemble de nos infrastructures pour des raisons de rigidité d'utilisation des liquidités.



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

---

## Conclusion

---

Après avoir pris connaissance du préavis et reçu les explications nécessaires, la commission recommande à l'unanimité aux membres du Conseil :

- D'adopter le préavis municipal 102-2025 et ainsi permettre à la Municipalité de constituer un compte d'épargne destiné à financer les rénovations du port du Chablais.

Roland Pfister

Didier Gattlen

Arnaud Heiniger

Alexandre Grossu

Sylvain Baumann